



Contestation du prix du m3 d'eau chaude

Par **JMH CONSULT**, le **25/12/2017** à **20:04**

Bonjour,

En assemblée générale j'ai contesté (chiffres et calcul à l'appui) la proposition du m3 d'eau chaude fixé; je n'ai pas obtenu la majorité alors que mon calcul est basé sur des chiffres réels

Quel recours je peux avoir ?

Par **Visiteur**, le **25/12/2017** à **23:03**

Bsr

Aucun, avant la prochaine AG qui vous permettra de mieux exposer votre raisonnement .
Car, que la décision soit opportune ou non, vous ne pouvez agir que si elle a été prise en violation des règles légales en vigueur. A charge pour vous de le prouver devant les tribunaux.

Par **JMH CONSULT**, le **26/12/2017** à **08:37**

Si je vous comprends, le seul recours est le tribunal.... frais d'avocat à ma charge....!!